

**Appel à candidature
Directeur/Directrice du Collège des Écoles Doctorales (CED)
de l'Université Clermont Auvergne**

Le mandat du Directeur du CED arrivant à échéance, il convient de désigner un nouveau Directeur / une nouvelle Directrice du CED pour la durée du nouveau contrat pluriannuel d'établissement.
Les fonctions de Directeur/Directrice du CED de l'Université Clermont Auvergne sont à pourvoir à compter du 1^{er} janvier 2027.

Le Conseil du CED donnera son avis le **13 octobre 2026** sur les candidatures déclarées. Cet avis sera soumis à validation du Conseil de la recherche du **24 novembre 2026**.

CONDITIONS DE CETTE ELECTION

Conformément à l'article 5 des statuts du CED :

- le Directeur / la Directrice du CED est nommé(e) pour la durée du nouveau contrat pluriannuel d'établissement ;
- le Directeur / la Directrice du CED est choisi(e) parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires d'une HDR travaillant à l'UCA ;
- le Directeur / la Directrice du CED est nommé(e) par le Président de l'UCA, sur proposition du Conseil du CED validée par le Conseil de la recherche de l'UCA.

CANDIDATURES

Les actes de candidatures, accompagnés d'un curriculum vitae et d'une profession de foi, doivent être adressés au Collège des Ecoles doctorales à l'adresse suivante ced.dred@uca.fr

au plus tard le 1^{er} octobre 2026 – 12h00

Une copie de l'acte de candidature devra être adressée au Président de l'Université.
Les candidats seront invités à se présenter devant le Conseil du CED.

Clermont-Ferrand, le 13/07/2023,

Le Président de l'UCA,



Mathias BERNARD

